



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 4 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.04 Séance du 3 février 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 3 février 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 janvier 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lillian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Pascal BERRANGER à M. Pierre MELESI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY, Mme Stéphanie DESBAR.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Fabrice GAY a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral captage de Châteauneuf sur Isère**

Rapporteur : Bertrand BECORPI

Par courrier en date du 18 décembre 2024 le Service Eau, Forêts, Espaces Naturels de la Direction Départementale des Territoires Projet a sollicité l'avis de la commune sur un projet d'arrêté préfectoral définissant l'aire d'alimentation et la zone de protection du captage d'eau potable dénommé Les Deveys à Châteauneuf sur Isère avant le 28 février 2025.

Les services de l'État ont procédé à l'identification des captages dont la restauration de la qualité des eaux nécessite la mise en œuvre en priorité de dispositif réglementaire. Pour le département de la Drôme, le captage de la commune de Châteauneuf sur Isère, dénommé Les Deveys est un des captages retenus comme prioritaires car parmi les captages les plus menacés aux pollutions diffuses.

Le dispositif Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) prévoit la délimitation de l'Aire d'Alimentation d'un Captage (AAC) sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Dans ce cadre, plusieurs études ont permis d'acquérir des éléments de connaissance sur le fonctionnement du captage et de définir le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et de sa Zone de Protection (ZP) sur lesquelles peut être appliqué un plan d'actions pour la restauration de la qualité des eaux brutes.

Parallèlement à cette démarche de consultation des communes, une procédure de participation du public va être mise en œuvre sur le site IDE de l'Etat en Drôme.

Après ces consultations, le projet d'arrêté préfectoral fixant les périmètres (Aire d'Alimentation et Zone de Protection) sera présenté en Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de la Drôme avant d'être mis à la signature de Monsieur le Préfet.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250203-DELIB2025\_

Conseil Municipal du 3 février 2025